



## Entretien annuel d'appréciation des ingénieurs, techniciens et administratifs titulaires (ITA)

✓ Ouverture : 12 avril 2021

✗ Date limite de validation : 7 juin 2021

### À qui s'adresse GAIA 2 ?

Aux fonctionnaires ITA titulaires. Les fonctionnaires stagiaires font l'objet d'une évaluation distincte et à ce titre ne complètent pas de dossier d'appréciation.

### Comment accéder à l'application ?

Vous êtes agent rémunéré par l'Inserm (agents, chefs d'équipes et directeurs de structures), vous possédez déjà un compte sur l'application (prenom.nom@inserm.fr)

Vous êtes agent non rémunéré par l'Inserm (directeurs de structures et chefs d'équipes uniquement)

- Vous devez créer un compte sur l'application pour obtenir des identifiants de connexion via le lien suivant : <https://www.gaia2.inserm.fr/create>

- Une fois connecté, inscrivez-vous en tant que directeur de structure ou chef d'équipe, sur le processus « Appréciation des ITA »

Privilégier les navigateurs :

 Mozilla Firefox ou  Google Chrome



À NOTER

Les directeurs de structures et chefs d'équipes non Inserm qui disposent d'un compte utilisateur sur GAIA entretien professionnel des contractuels (GAIA EP) doivent utiliser ces mêmes identifiants pour accéder à GAIA.



## Questions fréquentes

- Si vous ne connaissez pas votre compte de messagerie Inserm (@inserm.fr), contactez le responsable informatique dont dépend votre délégation de rattachement ou l'administration du siège

[Intranet de l'Inserm > Contacts \(bas de page\) > Système d'information](#)

- Pour accéder à vos dossiers d'appréciation antérieurs, connectez-vous à GAIA I, avec vos identifiant et mot de passe habituels
- Pour toute question sur les entretiens annuels d'appréciation, contactez le responsable ressources humaines de votre délégation ou de l'administration du siège

[Intranet de l'Inserm.fr > Contacts \(bas de page\) > Ressources humaines](#)

- Si vous rencontrez un problème technique (connexion, pages inaccessibles...), contactez le support du département du système d'information (DSI) à l'adresse : [gaia@inserm.fr](mailto:gaia@inserm.fr)

## Pour aller plus loin

- Des infobulles sont accessibles dans le dossier d'appréciation au-dessus des items en passant sur l'icône.  Elles contiennent toutes les informations et recommandations pour bien remplir chacune des rubriques thématiques du dossier

- Des tutoriels sont à votre disposition dans la rubrique « Guides pratiques » du site :
  - Pour les agents : « Comment remplir son dossier ? »
  - Pour les chefs d'équipes et directeurs de structures : « Évaluer un agent », « Guide de l'entretien annuel d'appréciation »
  - Pour les directeurs de structures exclusivement : « Délégation de droits aux chefs d'équipes »

Si vous avez besoin de précisions sur la campagne d'appréciation ?

@ [appreciation-ita@inserm.fr](mailto:appreciation-ita@inserm.fr)  01 44 23 62 28 / 01 44 23 63 94